

19 décembre 2008

09.101

**Motion de la commune de La Sagne****Initiative communale "Pour la planification et la construction de deux nouveaux trottoirs le long de la route cantonale 1310, sur le territoire communal de La Sagne"**

*Le Conseil général de la commune de La Sagne,*

vu un rapport du Conseil communal, du 24 novembre 2008;

vu l'article 64, alinéa 2, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000;

vu l'article 6b, alinéa 2, de la loi d'organisation du Grand Conseil;

vu l'article 25, alinéa 6, de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

sur proposition du Conseil communal,

*arrête:*

**Article premier** Par voie d'initiative communale, le Conseil général de la commune de La Sagne demande au Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel de planifier et de procéder à la construction de deux trottoirs sur la route cantonale (RC 1310) sur le territoire communal de La Sagne. Le premier reliant le passage à niveau TRN de La Corbatière en direction est, jusqu'au lieu-dit "Le Communet" sur une longueur d'environ 600 mètres. Le deuxième (sur même route cantonale) depuis la sortie ouest du village en direction et jusqu'à la limite communale aux Coeudres, soit une longueur d'environ 2,5 kilomètres.

**Art. 2** Le Conseil communal pourvoit à l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Au nom du Conseil général:

*Le président,*  
PH. OPPLIGER

*Le vice-secrétaire,*  
P. DUCOMMUN

**Développement écrit**

Par voie d'initiative communale, le Conseil général de la commune de La Sagne demande au Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel de planifier la construction de deux trottoirs sur la route cantonale (RC 1310) sur le territoire communal de La Sagne.

- Le premier reliant le passage à niveau TRN de La Corbatière en direction est jusqu'au lieu-dit "Le Communet" sur une longueur d'environ 600 mètres.
- Le deuxième (sur même route cantonale 1310) depuis la sortie ouest du village en direction et jusqu'à la limite communale aux Coeudres, sur une longueur d'environ 2,5 kilomètres.

En effet, lors de réfection de la route cantonale en question, il a été procédé à l'élargissement de la route canotnale à certains endroits, à la correction du tracé devenu trop dangereux, notamment à La Corbatière et enfin à la construction d'un trottoir, mais en partie seulement et ceci pour des raisons que nous ignorons. Cependant, la promesse fut faite à l'époque de poursuivre la construction du trottoir en des temps meilleurs.

Toujours dans l'optique d'améliorer la sécurité des tronçons de route cantonale entre La Corbatière et Les Coeudres, nous aimerions relever que:

- Faute de trottoirs à certains endroits, les piétons cheminent sur la route, qui bien que cantonale, traverse le village très étendu et étroit de La Sagne (environ 6 km). Route sur laquelle le flux de véhicules atteint environ 3000 véhicules par jour.
- Les enfants se rendant à vélo à l'école (ce que nous encourageons, par ailleurs) encourent par endroit un grand danger, notamment aux Coeudres où la route est étroite et les véhicules roulent vite. Si les autorités veulent pouvoir encourager les trajets scolaires à vélo et par la même occasion décourager le flux de véhicules privés aux alentours du collège, il faut aussi que les conditions de sécurité soient remplies, faute de quoi les parents auront tout lieu de continuer de transporter leur enfant en voiture en invoquant le manque de sécurité.
- Enfin, en période hivernale, l'absence de trottoirs renforce encore ce manque de sécurité, notamment lors du déblaiement de la neige sur la route cantonale.

D'une manière plus générale, si cette route a fonctionné tant comme voie de transit que comme chemin piétonnier pendant des dizaines d'années, il faut relever que, d'une part le trafic automobile était bien plus faible (très peu de pendulaires dans les années 1950-60) et d'autre part la vitesse des véhicules était bien plus faible qu'aujourd'hui, de même que la largeur des voitures (augmentation de la largeur, environ 11 à 14 centimètres de 1971 à 2001).

Par ailleurs, il serait illusoire d'espérer une diminution du nombre de véhicules dans le futur, car la flexibilité et la mobilité étant les maître-mots des entreprises en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, de plus en plus de personnes auront recours à leur moyen de transport privé en l'absence de transports publics (comment relier le Val-de-Travers et La Chaux-de-Fonds en transports publics?). Fort heureusement, l'industrie horlogère a repris une courbe ascendante ces dernières années, ce qui procure beaucoup de places de travail dans les Montagnes neuchâteloises, mais bien des gens préfèrent habiter en dehors de La Chaux-de-Fonds et du Locle, d'où inmanquablement une augmentation du trafic dans les années à venir.

De plus, les travaux d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds n'étant pas pour demain, les automobilistes auront, comme c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui, toujours tendance à emprunter les routes d'évitement où les bouchons n'existent pas encore.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions instamment de considérer ces deux secteurs comme prioritaires lors de vos réflexions.

Par conséquent, la commune de La Sagne demande au Grand Conseil d'étudier en priorité l'aménagement de la route cantonale 1310 avec la construction de trottoirs dans les secteurs non encore non sécurisés.

En espérant obtenir une réponse favorable de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les députés, à l'expression de notre parfaite considération.